

**Projet de motion**  
**présenté par le groupe "les Verts de Chêne-Bougeries"**  
sur inspiration du Conseil municipal de Chêne-Bourg ayant adopté la même motion

**Engazonnement des voies de tram aux Trois-Chêne sur tous les secteurs en site propre  
n'accueillant pas des lignes de bus en service régulier**

Considérant :

- que sur le tronçon français de la plateforme du tram pour Annemasse, près de 8'000 m<sup>2</sup> de pelouse véritable ont été déroulés. 70% de sa surface sera ainsi recouverte entre la douane de Moillesulaz et le terminus de la première phase, le parc Montessuit. Le choix s'est porté sur un gazon économe en eau : un gazon dont la consommation en eau pour l'arrosage est réduite de 25% par rapport à un gazon "classique". Un choix à la fois esthétique et respectueux de l'environnement.

Vu les nombreux avantages de l'engazonnement des voies de tram :

- climatiseur à ciel ouvert : Par exemple, par une chaude journée d'été, un terrain engazonné est en moyenne moins chaud de 10° C que l'asphalte et d'environ 5° C que les plates-bandes.
- filtre naturel de l'air et de l'eau : le gazon peut éliminer certaines poussières et bactéries présentes dans l'air mais permet également de filtrer l'eau tout en limitant son ruissellement.
- isolant phonique : le gazon réduit également les nuisances sonores.
- qualité de vie pour les habitants : les exemples de la route de Chêne ou de la rue de Genève illustrent la laideur actuelle de ces axes, lesquels seraient revalorisés par cette végétalisation.
- une sécurité permettant de définir clairement le site propre du tram et d'éviter les dangers inhérents aux utilisations illicites de ces espaces par les deuxroues ainsi que les tourner-à-gauche intempestifs très accidentogènes des véhicules individuels.
- source d'oxygène, grâce à la photosynthèse : un hectare de surface engazonné absorbe le CO<sub>2</sub> émis par 30 véhicules et permet de fournir de l'oxygène pour 150 personnes.

Les deux inconvénients de l'engazonnement des voies de tram :

- coût d'entretien. Celui-ci doit encore être précisément évalué mais est absorbable par le budget de l'État de Genève, tout comme il l'a été par Annemasse Agglo.
- site rendu inaccessible aux véhicules de secours. En effet, les véhicules de secours empruntent en cas d'urgence les voies en site propre des TPG. À relever que partout où l'engazonnement a été mis en place, des itinéraires alternatifs ont été élaborés pour les véhicules de secours. Exemple : si l'axe des trams route de Chêne était engazonné, les véhicules de secours se rendraient aux Trois-Chêne par la voie de bus de la route de Malagnou. À noter que certaines villes d'Allemagne testent des engins de secours volants à décollage et atterrissage verticaux, ce qui pourrait très rapidement devenir la norme et rendre ce point caduc.

Ainsi :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- d'intervenir auprès du Département cantonal des infrastructures (DI) pour que l'Office cantonal des transports (OCT) réactualise l'étude de faisabilité d'engazonnement des voies de tram sur tout le territoire des Trois-Chêne afin de systématiquement profiter des travaux de réfection des voies (qui s'accompagnent toujours de travaux de Folio 7196 réfection des canalisations menés par les SIG) pour procéder à de l'engazonnement.